

Le 20 avril 2011

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la 82^{ième} séance ordinaire du conseil d'administration du Conseil régional de transport de Lanaudière, tenue à la salle du Conseil de la MRC de Matawinie, située au 3184, 1^{ère} Avenue à Rawdon, le mercredi **20 avril 2011** sous la présidence de monsieur André Hénault.

Sont présents formant quorum :

- Madame Jacinthe Brissette, représentante de la MRC de D'Autray
- Monsieur André Auger, représentant de la MRC de Montcalm
- Monsieur François Desrochers, représentant de la MRC de Joliette
- Monsieur Jacques Beauregard, substitut de la MRC de Matawinie
- Monsieur Normand Champagne, substitut au préfet de la MRC de Matawinie
- Monsieur Gaétan Gravel, préfet de la MRC de D'Autray
- Monsieur Normand Grenier, représentant de la MRC de L'Assomption
- Monsieur André Hénault, président, préfet de la MRC de Joliette
- Monsieur Jean-Luc Labrecque, vice-président, MRC Les Moulins
- Monsieur Normand Pagé, représentant de la MRC Les Moulins
- Monsieur Evans Blanc, représentant du transport en commun
- Monsieur Jacques Caron, représentant du transport adapté

Sont également présentes :

- Madame Lise Céré, directrice générale / secrétaire-trésorière, CRTL
- Madame Tanya Grenier, directrice adjointe CRTL
- Madame Joanne Béland, contrôleur financier

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 9 février 2011
3. Dépôt du procès-verbal de la séance spéciale du comité exécutif du 17 mars 2011
4. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 9 février 2011
 - 4.1 Rapport du Comité de Citoyens de D'Autray et de Matawinie pour un Service de transport amélioré
5. Correspondance
6. Bordereau des comptes
 - 6.1 Liste des comptes à payer
7. Sujets spécifiques
 - 7.1 Présentation et adoption du rapport financier du CRTL au 31 décembre 2010
 - 7.2 Choix de la firme comptable pour l'année financière 2011
 - 7.3 Circuits régionaux
 - 7.3.1 Circuit 32 – Achat de supports à vélos
 - 7.3.2 Circuits 45 et 55
 - 7.3.3 Circuit 55 – Achat d'une caisse enregistreuse pour le véhicule de réserve
 - 7.4 Programme quinquennal d'immobilisation 2011-2015 – Révisé
 - 7.5 Plan stratégique de développement du transport métropolitain
 - 7.6 Représentant des usagers du transport en commun
 - 7.7 Réorganisation de la structure du CRTL
 - 7.8 Projet aqtim – Fondation Monique Fitz-Back
 - 7.9 Projet aqtim – Projet commun d'affichage à l'intérieur des autobus
 - 7.10 École secondaire des Chutes à Rawdon – Demande de financement

Le 20 avril 2011

- 7.11 Forum jeunesse de Lanaudière – Demande de financement
- 7.12 Liste des membres du Conseil mise à jour
- 8. Transport adapté
 - 8.1 Plan de développement – Accessibilité universelle
 - 8.2 Projet pilote d'interconnexion – CRÉ – MTQ - CRTL
 - 8.3 Demande d'interconnexion – AGA du RUTAL
 - 8.4 Demande d'interconnexion – Lancement du site Web du RUTAL
- 9. Règlements
 - 9.1 Circuit 158 - Règlement no 16-02
- 10. Avis de motion – Projet de règlement # 33
- 11. Rapport du Président
- 12. Rapport de la Directrice générale / Secrétaire-trésorière
- 13. Requêtes des usagers
- 14. Sujets divers
- 15. Période de questions
- 16. Date et lieu de la prochaine séance et levée de la présente séance

CA-627-
04/2011

- 1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Normand Grenier et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire du conseil d'administration du 20 avril 2011 soit et est ouverte et que l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé en ajoutant les sujets suivants :

- 6.1 Déboursés
- 6.2 Conciliation bancaire
- 14.1 Caucus des députés
- 14.2 Jour de la Terre
- 14.3 Journée «*En ville sans ma voiture*»
- 14.4 Stationnement incitatif – Lavaltrie – Cirstuis 131-138 et 55
- 14.5 Colloque ATCRQ

Et en retirant le sujet suivant :

7.4 - Programme quinquennal d'immobilisation 2011-2015 –Révisé

QUE le point 6.1 devienne le point 6.3

CA-628-
04/2011

- 2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2011

Il est proposé par monsieur Jacques Caron, appuyé par monsieur François Desrochers et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration, tenue le 9 février 2011, est trouvé conforme et en conséquence est approuvé.

Annexe 2.0 Procès-verbal du 9 février 2011

- 3. Dépôt du procès-verbal de la séance spéciale du comité exécutif du 17 mars 2011

Dépôt

Annexe 3.0 Procès-verbal du CE du 17 mars 2011

Le 20 avril 2011

4. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 9 février 2011

4.1 Rapport du Comité de Citoyens de D'Autray et de Matawinie pour un Service de Transport Amélioré

Suivi du document déposé par Monsieur Evans Blanc, représentant des usagers du transport en commun, lors de la séance tenue le 9 février 2011.

Monsieur Blanc résume le contenu du document présenté aux membres et fait état des diverses rencontres tenues avec les citoyens de diverses villes de la région de Lanaudière depuis le dépôt dudit document.

Monsieur Blanc demande aux membres s'il est possible de revoir les dessertes de transport des circuits 31 – Saint-Gabriel / Joliette et 158 – Berthierville /Joliette pour revenir aux services offerts avant le 1^{er} janvier 2011.

Compte tenu des impacts que cela représente, les membres souligne à monsieur Blanc qu'il sera impossible de répondre à sa demande, telle que formulée.

5. Correspondance

Dépôt de la liste des correspondances couvrant la période entre le 2 février 2011 et le 13 avril 2011, portant la référence CRTL-CA2011-04, faisant partie intégrante du présent procès-verbal, et qu'elle soit et est versée aux archives du Conseil régional de transport de Lanaudière.

Annexe 5.0 Liste de correspondances CA2011-04

6. Bordereau des comptes

6.1 Déboursés

CONSIDÉRANT que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après décrites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Normand Grenier et résolu unanimement :

QUE soient et sont acceptés, tel que présentés, les déboursés du 1^{er} janvier 2011 au 31 janvier 2011 totalisant la somme de 946 346,66 \$.

QUE soient et sont acceptés, tel que présentés, les déboursés du 1^{er} février 2011 au 28 février 2011 totalisant la somme de 3 494 731,67 \$.

Annexe 6.1 Déboursés janvier et février 2011

6.2 Conciliation bancaire

Dépôt des conciliations bancaires des mois de janvier et février 2011.

Annexe 6.2 Conciliations bancaires janvier et février 2011

CA-629-
04/2011

Le 20 avril 2011

CA-630-
04/2011

6.3 Liste des comptes à payer

Dépôt de la liste des comptes à payer.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Normand Grenier et résolu unanimement :

QUE soit et est acceptée, tel que présentée, la liste des comptes à payer en date du 20 avril 2011 totalisant la somme de 27 000 \$ et que la directrice générale / secrétaire trésorière soit et est autorisée à émettre les paiements correspondants.

Annexe 6.3 Liste des comptes à payer

7. Sujets spécifiques

CA-631-
04/2011

7.1 Présentation et adoption du rapport financier du CRTL au 31 décembre 2010

Dépôt et présentation des états financiers du CRTL au 31 décembre 2010 par monsieur Guy Chartrand de la firme Boisvert et Chartrand, s.e.n.c.r.l., comptable agréé.

CONSIDÉRANT le dépôt par Boisvert et Chartrand, s.e.n.c.r.l., comptable agréé, des états financiers au 31 décembre 2010 du Conseil régional de transport de Lanaudière (CRTL);

CONSIDÉRANT que lesdits états financiers représentent les résultats administratifs du CRTL et des circuits en opération sous sa gouverne au 31 décembre 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Jacinthe Brissette, appuyé par monsieur André Auger et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE les états financiers du CRTL au 31 décembre 2010 ainsi que le rapport des vérificateurs Boisvert et Chartrand, s.e.n.c.r.l., comptable agréé, soient acceptés tel que déposés.

Annexe 7.1 États financiers au 31 décembre 2010

CA-632-
04/2011

7.2 Choix de la firme comptable pour l'année financière 2011

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler le mandat de service du vérificateur comptable pour un terme d'un an, débutant au 1^{er} janvier 2011 et se terminant au 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de vérification comptable présentée aux membres du CRTL par monsieur Guy Chartrand, de la firme Boisvert & Chartrand s.e.n.c.r.l. correspond aux mêmes termes et conditions que l'offre pour l'année 2010;

Le 20 avril 2011

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Desrochers, appuyé par monsieur Gaétan Gravel et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE l'offre de service pour l'année 2011, de la firme Boisvert et Chartrand, s.e.n.c.r.l, comptable agréé soit et est acceptée tel que présentée par monsieur Guy Chartrand.

7.3 Circuits régionaux

CA-633-
04/2011

7.3.1 Circuit 32 – Achat de supports à vélos

La directrice générale présente aux membres une proposition de la firme KOMO Création inc.

Le CRTL souhaite acquérir, pour le circuit 32, deux coffres permettant le transport de deux vélos par véhicule et/ou tout autre objet ne pouvant être transporté à l'intérieur des véhicules. Ce coffre est fermé, il est muni de feux arrière et se fixe à l'arrière des véhicules.

CONSIDÉRANT QUE le coût d'achat de deux supports à vélos représente une somme de 3 850,67\$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE le CRTL bénéficiera d'une subvention équivalant à 75% du coût d'achat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Champagne, appuyé par monsieur François Desrochers et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le CRTL autorise la directrice générale à faire l'acquisition de deux supports à vélos pour les véhicules affectés au circuit 32 – Saint-Michel-des-Saints / Joliette.

7.3.2 Circuits 45 et 55

État de situation fait par la directrice générale

CA-634-
04/2011

7.3.3 Circuit 55 – Achat d'une caisse enregistrée pour le véhicule de réserve

CONSIDÉRANT QUE le véhicule de réserve doit être muni d'une caisse enregistrée;

CONSIDÉRANT QUE le transporteur (Groupe Orléans) propose d'absorber la moitié des coûts d'achat de cette caisse enregistrée;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'une caisse enregistrée est d'environ 1 500\$;

Le 20 avril 2011

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Normand Grenier et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le CRTL soit et est autorisé à acquérir une caisse enregistreuse pour le véhicule de réserve affecté au circuit 55.

7.4 Programme quinquennal d'immobilisation 2011-2015 – Révisé

Sujet retiré de l'ordre du jour.

7.5 Plan stratégique de développement du transport métropolitain

CA-635-
04/2011

ATTENDU QUE l'Agence métropolitaine de transport a entrepris la révision de son Plan stratégique de développement du transport métropolitain;

ATTENDU QUE l'Agence a tenu des Forums d'échanges des partenaires quant au projet de Plan stratégique, dont trois avec les représentants des CIT, CRTL et MRC des Couronnes nord et sud;

ATTENDU QUE le 26 octobre 2010, l'Association québécoise du transport intermunicipal et municipal a fait parvenir à l'AMT, dans le cadre de l'élaboration du projet de plan stratégique, une lettre indiquant les interventions particulières qui, de l'avis des organismes membres, ont un caractère stratégique de par leur incidence à l'échelle métropolitain;

ATTENDU QUE ladite lettre mettait un accent d'insistance sur les éléments suivants : accélérer la réalisation de voies réservées au transport collectif; prioriser l'aménagement de quais d'autobus sur le site des gares de train de banlieue; établir une stratégie de développement des stationnements d'incitation et reconsidérer le système tarifaire;

EN CONSÉQUENCE, il est adopté et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE l'Agence métropolitaine de transport soit informé que le CRTL endosse le projet de Plan stratégique de transport métropolitain tel que présenté par l'AMT lors des Forums d'échanges de partenaires, dont en particulier, en regard de chacun des axes, les éléments suivants :

- *Des déplacements simplifiés pour la clientèle* : la mise en place d'infrastructures favorisant le rabattement par autobus, le développement de stationnements incitatifs pour favoriser le transfert modal et la simplification du système tarifaire pour la clientèle;
- *Des transport collectifs pour une meilleure qualité de vie* : les efforts d'aménagements urbains intégrés et la valorisation des actifs par des projets

Le 20 avril 2011

- favorisant l'utilisation du transport collectif;
- *Un réseau métropolitain rapide et multimodal* : l'amélioration de l'efficacité des corridors routiers par l'implantation de voies réservées et de mesures préférentielles, l'achèvement du maillage du réseau de voies réservées pour améliorer la compétitivité de l'autobus et le rabattement, la réduction des impacts de la congestion sur les services d'autobus;

QUE le CRTL demande à l'Agence métropolitaine de transport de prioriser la mise en place de tables de travail, en regard des comités d'axes, proposés dans l'axe *Un réseau métropolitain rapide et multimodal*.

CA-636-
04/2011

7.6 Représentant des usagers du transport en commun

CONSIDÉRANT la lettre de démission de monsieur André Chauvette à titre de représentant des usagers du transport en commun au sein du conseil d'administration du Conseil régional de transport de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un nouveau représentant des usagers du transport en commun;

CONSIDÉRANT QUE le CRTL a proposé monsieur Evans Blanc comme nouveau représentant des usagers du transport en commun;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Blanc est intéressé à siéger au Conseil d'administration du CRTL;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jacques Caron, appuyé par monsieur Gaétan Gravel et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE monsieur Evans Blanc soit et est nommé comme nouveau représentant des usagers du transport en commun au sein du conseil d'administration du Conseil régional de transport de Lanaudière à compter du 9 février 2011;

7.7 Réorganisation de la structure du CRTL

Il est convenu de reporter ce sujet à la séance du comité exécutif qui se tiendra le mercredi 4 mai 2011.

CA-637
04/2011

7.8 Projet aqtim – Fondation Monique Fitz-Back

Lors du dernier colloque annuel de l'association, madame Émilie Robitaille a présenté les résultats d'un projet à caractère pédagogique, réalisé dans la région de Québec, sous le thème «Un transport pour mieux vivre». Une des principales composantes de ce projet est la réalisation de dessins. L'aqtim désire qu'un tel projet puisse se déployer sur le territoire des couronnes nord et sud de Montréal. Le coût d'un tel projet pour le CRTL est d'environ 5 000 \$ réparti comme suit :

Le 20 avril 2011

Administration	70 \$
Circuit 31	45 \$
Circuit 32	25 \$
Circuit 34	35 \$
Circuit 35	22 \$
Circuit 37	0 \$
Circuit 45 -46	111 \$
Circuit 55	171 \$
Circuit 125	121 \$
Circuit 131	17 \$
Circuit 138	38 \$
MRC de Joliette	153 \$
MRC de L'Assomption	1 795\$
MRC Les Moulins	2 397 \$

CONSIDÉRANT le projet présenté ci-dessus;

CONSIDÉRANT QUE les coûts reliés à ce projet n'ont pas été prévus au budget de l'année 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Jacinthe Brissette, appuyé par monsieur André Auger et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le CRTL adhère au projet : Fondation Monique Fitz-Back conditionnellement à ce que les Commissions scolaires situées sur le territoire participent à ce projet.

CA-638
04/2011

7.9 Projet aqtim – Projet commun d'affichage à l'intérieur des autobus

L'aqtim propose un projet commun d'affichage à l'intérieur des autobus, le thème de la campagne a été préparé par la Firme Imagi. Dans le cas du CRTL (circuits régionaux), les seules possibilités d'affichage à l'intérieur des autobus sont dans les véhicules de type Coach. Voici un estimé des coûts pour ce projet :

Circuit 55 (4 véhicules)	480 \$	plus taxes applicables
Circuit 125 (3 véhicules)	360 \$	plus taxes applicables

CONSIDÉRANT le projet présenté ci-dessus;

CONSIDÉRANT QUE les coûts reliés à ce projet n'ont pas été prévus au budget de l'année 2011;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Orléans prévoit installer des panneaux à l'arrière du conducteur pour y afficher les horaires et les tarifs du CRTL;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Jacinthe Brissette, appuyé par monsieur André Auger et résolu à l'unanimité :

Le 20 avril 2011

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le CRTL n'adhère pas à ce projet.

7.10 École secondaire des Chutes à Rawdon – Demande de financement

La directrice générale fait part aux membres d'une demande de financement adressée au CRTL. Cette demande provient de la directrice de l'école, madame Nancy Lapointe. Le financement servira à produire l'album des étudiants finissants de l'école secondaire des Chutes à Rawdon.

Il est convenu de ne pas donner suite à cette demande.

7.11 Forum jeunesse de Lanaudière – Demande de financement

La directrice générale fait part aux membres d'une demande de financement adressée au CRTL. Cette demande provient de la présidente, madame Dominique Masse. Le financement servira au Gala Florilège 2011.

Il est convenu de ne pas donner suite à cette demande.

7.12 Liste des membres du Conseil mise à jour

Dépôt de la liste des membres du Conseil mise à jour.

Annexe 7.12 Liste des membres au 20 avril 2011

8. Transport adapté

8.1 Plan de développement – Accessibilité universelle

État de situation fait par la directrice générale.

8.2 Projet pilote d'interconnexion – CRÉ-MTQ-CRTL

État de situation fait par la directrice générale.

8.3 Demande d'interconnexion - AGA du RUTAL

La directrice fait part aux membres d'une demande d'interconnexion pour la 14^{ième} assemblée générale annuelle du RUTAL qui se tiendra dans la MRC de D'Autray le mardi 14 juin 2011.

8.4 Demande d'interconnexion - Lancement du site Web du RUTAL

La directrice fait part aux membres d'une demande d'interconnexion pour le lancement du site Web du RUTAL qui se tiendra dans la MRC de Joliette le mercredi 1er juin 2011.

Le 20 avril 2011

9. Règlement

CA-639
04/2011

9.1 Circuit 158 – Règlement no 16-02

CONSIDÉRANT le décret 1007-2002 du 28 août 2002 constituant le Conseil régional de transport de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de transport de Lanaudière peut établir par règlement le service régional de transport collectif de personnes qu'il entend organiser en vertu des dispositions contenues à l'article 11 de la Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal (L.R.Q. chapitre C-60.1);

CONSIDÉRANT l'adoption, le 10 décembre 2002, du règlement no. 2 – Règlement concernant l'organisation d'un service de transport collectif de personnes;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de transport de Lanaudière, suite à la demande de la MRC de D'Autray, procède à l'abolition du service régional de transport en commun de personnes – Circuit # 158 – Berthierville/Joliette;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné lors de la séance régulière du Conseil d'administration du Conseil régional de transport de Lanaudière, tenue le 20 octobre 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Jacinthe Brissette, appuyé par monsieur Gaétan Gravel et résolu à l'unanimité :

QUE le règlement portant le numéro 16-02 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – TITRE DU RÈGLEMENT

Le règlement portera le titre de « *Règlement concernant l'abolition du service régional de transport collectif de personnes sur le territoire des MRC de D'Autray et de Joliette – Circuit # 158 Berthierville/Joliette* ».

ARTICLE 3 – NATURE

Le Conseil régional de transport de Lanaudière est autorisé à abolir le service régional de transport collectif de personnes – circuit # 158 Berthierville/Joliette.

ARTICLE 4 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le règlement est entré en vigueur le premier janvier 2011.

CA-640
04/2011

10. Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Jean-Luc Labrecque;

QUE lors d'une séance ultérieure, il ou elle présentera ou fera présenter un règlement concernant le suivi budgétaire, « *Règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaire* ».

Le 20 avril 2011

QU'en vertu de l'article 445 du Code municipal, la demande de dispense de lecture est faite et un projet de règlement est remis à chacun des membres du Conseil d'administration.

Annexe : Projet de règlement no 33

11. Rapport du Président

Le Président, monsieur André Hénault, fait part verbalement des différentes interventions réalisées depuis le dernier Conseil d'administration.

12. Rapport de la Directrice générale / Secrétaire-trésorière

La Directrice générale, madame Lise Céré, fait part verbalement des différentes interventions faites depuis le dernier Conseil d'administration.

13. Requêtes des usagers

Dépôt du registre des *plaintes, commentaires et requêtes* compilés par le CRTL couvrant la période entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 mars 2011.

Annexe 13.0 Requêtes des usagers – Premier trimestre 2011

14. Sujets divers

14.1 Caucus des députés

La directrice générale mentionne aux membres que le caucus des députés se tiendra le 13 mai 2011 à 13 h30, au bureau du député, monsieur Mathieu Traversée, situé au 180, rue Sainte-Marie à Terrebonne.

14.2 Jour de la Terre

CONSIDÉRANT QUE le *Jour de la Terre* se tiendra le vendredi 22 avril 2011;

CONSIDÉRANT QUE tous les organismes de transport sont sollicités pour participer à la campagne de promotion pour ce jour;

CONSIDÉRANT QUE cette campagne s'adresse aux automobilistes, lesquels sont invités à télécharger le laissez-passer de cette journée disponible sur le site Internet www.avecunami.org

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Auger, appuyé par monsieur Gaétan Gravel et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le CRTL adhère au projet «Jour de la terre».

CA-641
04/2011

Le 20 avril 2011

14.3 Journée «En ville sans ma voiture»

CONSIDÉRANT QUE le jeudi 22 septembre 2011 se tiendra la journée internationale «En ville sans ma voiture»;

CONSIDÉRANT QUE par le passé, le CRTL accordait la gratuité à bord de ses véhicules pour cet évènement;

CONSIDÉRANT les revendications des usagers détenant déjà un titre de transport à l'effet qu'en tant que détenteurs de titres, ceux-ci n'avaient aucun bénéfice;

Il a été convenu de demander l'avis de notre aviseur légal et de reporter ce sujet à la prochaine séance.

14.4 Stationnement incitatif – Lavaltrie – Circuits 131-138 et 55

La directrice générale mentionne que l'entente actuelle avec le propriétaire du stationnement incitatif à Lavaltrie prendra fin le 31 août prochain et que des discussions sont en cours avec les représentants de la ville de Lavaltrie et ceux de la MRC de D'austray pour statuer dans ce dossier.

14.5 Colloque ATCRQ

La directrice générale fait part aux membres de la tenue du Colloque de l'Association des transports collectifs ruraux du Québec (ATCRQ) lequel se tiendra le 28 avril 2011 à Montebello.

15. Période de questions

Aucune

16. Date et lieu de la prochaine séance et levée de la séance

Date et lieu des prochaines séances

Comité exécutif, le 4 mai 2011 au bureau du CRT de Lanaudière à 9 h
Conseil d'administration, le 22 juin 2011 à la MRC de Joliette à 9 h

CA-642
04/2011

Levée de la présente séance

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jacques Beaugard, appuyé par monsieur Jacques Caron et résolu unanimement :

QUE la présente séance ordinaire du 20 avril 2011 soit et est levée.

André Hénault
Président

Lise Céré
Directrice générale / Secrétaire-trésorière